AAP EXPÉRIMENTATION D’UNE COLLECTE INNOVANTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

ET DES ENCOMBRANTS

1. **Contexte et Objectifs du projet**

**Contexte**

Dans le cadre du Contrat de Ville du Port, l’Etat, la Ville et les bailleurs sociaux SEMADER, SIDR, SHLMR et SODIAC ont mené une réflexion autour de la problématique majeure de gestion des déchets sur le territoire, accompagnés par le Territoire de la Côte Ouest (TCO). Le constat est fait de l’augmentation chaque année des dépenses liées aux actions de ramassage et de sensibilisation auprès des habitants sans pour autant en voir les effets sur le volume des déchets produits sur les groupes de logements collectifs. Cette réflexion a fait apparaître une volonté commune d’expérimenter des démarches nouvelles et innovantes afin d’agir en profondeur sur cette problématique générale.

**Objectifs de cet AAP**

Cet appel à projets vise à faire émerger et initier une gestion innovante en matière de collecte et de tri des déchets des particuliers. **L’enjeu majeur de cet AAP est d’agir sur les comportements et les habitudes des individus par un changement de la relation au déchet en le considérant comme source de richesse et de développement**. L’évolution de cette perception doit se faire par une incitation économique mais non monétaire au bénéfice de l’habitant qui adopte un comportement responsable vis-à-vis du déchet. Cette valorisation économique doit constituer l’axe central des propositions qui seront faites. En découlent les objectifs que devront viser les propositions des candidats :

* Amener un changement dans les comportements des habitants des groupes d’habitations collectives dans les QPV ;
* Améliorer et faciliter le tri des déchets en amont de la collecte ;
* Faire évoluer la perception du déchet : de rebus à vecteur de richesse ;

**À qui s'adresse ce dispositif ?**

Cet AAP s’adresse à tous types de porteurs de projets privés : entreprises de toutes tailles ou associations, ayant des compétences et une expérience significative en matière de déchets.

**Déchets ciblés**

* Déchets ménagers partie recyclable : cartons, papiers, boites métalliques, canettes, bouteilles et flacons en plastique, verre (bouteilles, bocaux, pots) ;
* Encombrants : meubles, tables, chaises, …
* D3E : machine à laver, réfrigérateur, ….

**Calendrier, Conditions financières et Périmètre d’intervention**

* Calendrier : toutes les propositions reçues dans le cadre de cet appel à projet devront s’inscrire dans le calendrier du Contrat de Ville du Port, qui arrive à terme au *31.12.2022.*
* Conditions financières : l’enveloppe globale allouée à cet appel à projet est fixée à 270 000 €. Jusqu’à 3 projets maximum pourront être retenus.
* Périmètre : le périmètre d’intervention est l’ensemble des quartiers prioritaires de la Ville, à savoir les 1ère, 2ème couronnes et la 4ème couronne (cf. cartes en annexe).
1. **Le projet**

**La Solution Innovante**

* Décrire la solution proposée : méthodologie, caractéristiques techniques, communication, caractère différenciant par rapport aux solutions existantes. Détailler les étapes qui permettent la valorisation économique du déchet au bénéfice direct de l’habitant.
* Expliquer en quoi cette solution est particulièrement adaptée à la problématique locale rencontrée et au contexte (adaptation aux contraintes de terrain, au public cible, ...).
* Expliquer le caractère innovant de la solution proposée, qu’elle soit technologique, sociale, organisationnelle.
* Détailler, si elles existent, les références déjà réalisées avec cette même solution (lieu, bénéficiaire, taille, coût).

**Périmètre du projet**

* Indiquer et justifier les conditions dans lesquelles le projet va se dérouler : localisation(s), terrains identifiés, autorisation ou permis obtenus ou à obtenir, dimensionnement du projet.

**Activités et calendrier**

* Présenter le planning général du projet en identifiant les principales tâches à conduire, les délais de réalisation des investissements, les livrables.

**Budget**

* Préciser le plan de financement du projet en détaillant les montants par postes de dépenses ainsi que les différents cofinancements, s’ils y en a.
* Préciser les coûts de maintenance/exploitation éventuelles et la soutenabilité du modèle économique dans le temps.

**Équipe projet**

* Présenter l’équipe en charge du projet et le rôle de chacun.

**Analyse des risques**

* Détailler les principaux risques identifiés dans la mise en œuvre du projet (financiers, juridiques, techniques, institutionnels, sécuritaires) en identifiant leur probabilité et leur gravité, ainsi que les mesures mises en œuvre pour les limiter.
1. **Retombées**

**Débouchés à la suite du projet**

* Détailler les potentiels débouchés à la suite de la réalisation du projet : passage à l’échelle de tout le territoire communal et au-delà, les partenariats et complémentarité qui pourraient se construire, ...

**Possibilités de pérennisation**

* Identifier les sources de financements potentielles à mobiliser pour la pérennisation du projet sur le territoire portois et/ou pour accroître son impact.
1. **Impacts sociaux et environnementaux**
* Montrer en quoi les solutions présentées contribuent aux objectifs de développement durable.
* Détailler les impacts environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du projet.
1. **Grille d’évaluation**

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| *Critères évaluation* | *Note* |
| 1 | Expérience du candidat dans la thématique gestion/collecte des déchets | /20 |
| 2  | Pertinence du projet au regard de l’enjeu majeur de cet Appel à Projet | /30 |
| 3 | Caractère innovant du projet, valeur ajoutée par rapport aux dispositifs de droit commun | /25 |
| 4 | Impact pressenti du projet sur les habitants, ambition du projet sur le territoire | /10 |
| 5 | Qualité du projet en termes de rentabilité (coût du projet/nombre d’habitants concernés) | /15 |
| **TOTAL** |  **/100** |